

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ProOne 1K Montage Foam B240

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Dernière révision : 16-03-2021 V1.01

01 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1. Identificateur de produit

Nom du produit : ProOne 1K Montage Foam B240

Numéro d'article : **new, to be created**

Substance pure/mélange : mélange

2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : bâtiment et travaux de construction.

Utilisations déconseillées : aucun(e) connu(e).

3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BME Group Sourcing B.V.

Walaardt Sacréstraat 405

1117 BM Schiphol

Pays Bas

+31 (0)20 800 34 00

info@pro-one.nl

www.bme-group.com

4. Numéro d'appel d'urgence

France: Orfila (France) : + 01 45 42 59 59

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

02 Identification des dangers

1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux.

Toxicité aiguë - Inhalation (vapeurs) : Catégorie 4 - (H332)

Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards) :

Catégorie 4 - (H332)

Corrosion/irritation cutanée : Catégorie 2 - (H315)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Catégorie 2 - (H319)

Sensibilisation respiratoire : Catégorie 1 - (H334)

Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 - (H317)

Cancérogénicité : Catégorie 2 - (H351)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique) : Catégorie 3 - (H335)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée) : Catégorie 2 - (H373)

Aérosols : Catégorie 1 - (H222, H229)

2. Éléments d'étiquetage

Contient Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé



A. Mention d'avertissement

Danger

B. Mentions de danger

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H222 : Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Récipient sous pression, peut éclater sous l'effet de la chaleur.

C. Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH204 : Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

D. Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 : Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 : Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 : Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE 1K MONTAGE FOAM B240

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P342 + P311 : En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P405 : Garder sous clef.

P410 + P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

P501 : Éliminer le contenu en tant que déchet dangereux conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

E. Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques lors de l'utilisation de ce produit. Les personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de problèmes de peau doivent éviter tout contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne doit pas être utilisé dans des conditions de ventilation insuffisante à moins d'utiliser un masque de protection muni d'un filtre à gaz adapté (c'est-à-dire de type A1 selon la norme

EN 14387). À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

F. Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public.

3. Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou pendant l'utilisation, un mélange explosif/facilement inflammable peut se former. Pendant le transport en voiture les bidons doivent se tenir debout dans l'espace de chargement. Lorsque le moussage des ergols sont très inflammables. Les risques mentionnés sont valables pour le contenu non-réagi de la boîte ou de la mousse fraîche. Peut être nocif en cas d'ingestion. PBT & vPvB : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

03 Composition/informations sur les composants

1. Substances

Sans objet.

2. Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistrement REACH
Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé	618-498-9	9016-87-9	40- < 80	STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) Acute Tox. 4 (H332)	STOT SE 3 :: C > = 5% Skin Irrit. 2 :: C > = 5% Eye Irrit. 2 :: C > = 5% Resp. Sens. 1 :: C > = 0.1%	[7]
Phosphorous oxychloride, reaction products with propylene oxide	807-935-0	1244733-77-4	10- < 20	Acute Tox. 4 (H302)		01-2119486772-26-XXXX
Ether diméthylrique	204-065-8	115-10-6	5- < 10	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas		01-2119472128-37-XXXX

Note [7] : Aucun numéro d'enregistrement n'est fourni pour cette substance, car il s'agit d'un polymère exempté d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(9) de REACH. Tous les monomères ou autres substances incluses dans le polymère sont enregistrés ou exemptés d'enregistrement.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE.

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

04 Premiers secours

1. Description des premiers secours

A. Conseils généraux

En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

B. Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

C. Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'oeil grand ouvert pendant le rinçage.

D. Contact avec la peau

Rincer immédiatement au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

E. Ingestion

NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

F. Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éliminer les sources d'ignition. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin : peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes. Effets retardés sur la santé. Risque d'œdème pulmonaire retardé.

05 Mesures de lutte contre l'incendie

1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : jet d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction inappropriés : aucune information disponible.

2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique : tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Risque d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes d'azote (NO_x). Cyanure d'hydrogène. Isocyanates. Chlorure d'hydrogène.

3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers : les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

06 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter l'accumulation

de charges électrostatiques. Éliminer les sources d'ignition. Mettre en place une ventilation adaptée.

Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Autres informations : ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes : utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

2. Précautions pour la protection de l'environnement

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement : utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage : éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires : nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 et 13 pour plus d'informations.

07 Manipulation et stockage

1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger : mettre en place une ventilation adaptée. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas percer ni incinérer les récipients. Contenu sous pression. Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

Remarques générales en matière d'hygiène : ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et le visage avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation : protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à une température ne dépassant pas 50°C. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Ne pas contaminer les denrées alimentaires humaines ou animales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE 1K MONTAGE FOAM B240

3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : bâtiment et travaux de construction. Aérosol.

Mesures de gestion des risques (RMM) : les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations : respecter la fiche de données techniques.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) :

Aucune information disponible.

08 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Nom chimique	Union européenne	France
Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé 9016-87-9	-	VLEP 8h: 0.01 ppm VLEP 8h: 0.1 mg/m ³ VLEP court terme: 0.02 ppm VLEP court terme: 0.2 mg/m ³ Carcinogen category 2 (CAS 101-68-8)
Ether diméthylrique 115-10-6	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	VLEP 8h: 1000 ppm VLEP 8h: 1920 mg/m ³
Butane 106-97-8	-	VLEP 8h: 800 ppm VLEP 8h: 1900 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL):

Aucune information disponible.

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Phosphorous oxychloride, reaction products with propylene oxide (1244733-77-4)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	8.2 mg/m ³
Travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	22.6 mg/m ³
Travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	2.91 mg/kg lg/dag

Ether diméthylrique (115-10-6)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1894 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Phosphorous oxychloride, reaction products with propylene oxide (1244733-77-4)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1.45 mg/m ³
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	5.6 mg/m ³
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	1.04 mg/kg pc/jour
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0.52 mg/kg pc/jour
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	2 mg/kg pc/jour

Ether diméthylrique (115-10-6)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	471 mg/m ³

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Phosphorous oxychloride, reaction products with propylene oxide (1244733-77-4)

Compartment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.32 mg/l
Eau de mer	0.032 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	19.1 mg/l
Sédiments d'eau douce	11.5 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	1.15 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.34 mg/kg de masse sèche

Ether diméthylrique (115-10-6)

Compartment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.155 mg/l
Eau de mer	0.016 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	160 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.681 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.45 mg/kg de masse sèche

2. Contrôles de l'exposition

A. Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

B. Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

C. Protection des mains

Porter des gants appropriés. Épaisseur des gants > 0.7 mm. Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

D. Protection de la peau et du corps

Porter un équipement de protection individuelle adapté pour éviter tout contact cutané.

E. Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace. Type de filtre recommandé : filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. AX.

F. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

09 Propriétés physiques et chimiques

1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol
Aspect	Aérosol
Couleur	Jaune clair
Odeur	Léger/légère, caractéristique
Seuil olfactif	Aucune information disponible
<hr/>	
Propriété	Valeurs
pH	Aucune donnée disponible
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation	Sans objet
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Non applicable, Aérosol
Point d'éclair	Non applicable, Aérosol
Taux d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité	Sans objet pour les liquides
<hr/>	
<i>Limites d'inflammabilité dans l'air</i>	
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	18,6 Vol%
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	1,7 Vol%
Pression de vapeur	6 bar @ 23°C
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Immiscible à l'eau
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	-°C
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

2. Autres informations

A. Teneur en matière sèche (%)

Aucune information disponible

B. Teneur en COV (%)

165.2 g/L (European directive n° 2010/75/UE)

C. Densité

1.038 g/cm³

D. Température minimale d'inflammation

235°C

10 Stabilité et réactivité

1. Réactivité

Aucune information disponible.

2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques : aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques : oui.

3. Possibilité de réactions dangereuses

L'échauffement provoque une augmentation de pression et introduit un risque d'éclatement.

4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Chaleur excessive.

5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

Eau. Alcools. Amines.

6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

11 Informations toxicologiques

1. Informations sur les voies d'exposition probables Informations sur le produit

A. Inhalation

L'utilisation délibérément détournée du contenu par concentration et inhalation peut s'avérer nocive ou mortelle. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Nocif par inhalation.

B. Contact oculaire

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.

C. Contact avec la peau

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Provoque une irritation cutanée.

D. Ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer des effets supplémentaires comme indiqué dans « Inhalation ». L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Peut être nocif en cas d'ingestion.

E. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes : les symptômes de réactions allergiques peuvent inclure éruption cutanée, démangeaisons, oedème, difficultés respiratoires, sensation de tintement dans les mains et les pieds, vertiges, évanouissements, douleurs poitrinaires, douleurs musculaires ou bouffées de chaleur. Toux et/ ou respiration sifflante. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements.

F. Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH :

ETAmél (voie orale) : 4,649.40 mg/kg

ETAmél (voie cutanée) : 93,836.60 mg/kg

ETAmél (inhalation-poussières/brouillard) : 3.113 mg/l

ETAmél (inhalation-vapeurs) : 19.70 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE 1K MONTAGE FOAM B240

Informations sur les composants:

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé 9016-87-9	LD50 > 10000 mg/kg (Rattus)	LD 50 > 9400 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	= 1.5 mg/L (Rattus) 4h
Phosphorous oxychloride, reaction products with propylene oxide 1244733-77-4	LD50 > 500 mg/kg (males); LD50 = 632 mg/kg (females) (Rattus)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus) (OECD 402)	LD50 > 7 mg/L (Rattus) 4h (OECD 403)
Ether diméthylrique 115-10-6	-	-	= 164000 ppm (Rattus) 4h

G. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

- Corrosion/irritation cutanée : classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour la peau.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Mutagénicité sur les cellules germinales : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : contient un cancérogène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Susceptible de provoquer le cancer.
- Toxicité pour la reproduction : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- STOT - exposition unique : peut irriter les voies respiratoires.
- STOT - exposition répétée : risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Danger par aspiration : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2 Informations sur d'autres dangers

A. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

B. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12 Informations écologiques

1. Toxicité

Écotoxicité : n'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé 9016-87-9	ErC50 (72 h) > 1640 mg/L Algae (scenedesmus subspicatus) (OECD 201)	CL50 (96h) > 1000 mg/L (Danio rerio)	-	EC50 (24 h) > 1000 mg/L Daphnia magna	-	-
Phosphorous oxychloride, reaction products with propylene oxide 1244733-77-4	ErC50 (72 h) = 82 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) OECD 201	LC50 (96h) = 56.2 mg/L (Brachydanio rerio) Static	-	LC50 (48 h) = 131 mg/L Daphnia magna	-	-
Ether diméthylrique 115-10-6	-	LC50: > 4.1 g/L (96h, Poecilia reticulata)	-	> 4400 mg/L (Daphnia) (NEN 6501)	-	-

2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Informations sur les composants :

Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé (9016-87-9)			
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 302C : Biodégradabilité dite intrinsèque : Essai MITI modifié (II)	28 jours	0% biodégradation	N'est pas facilement biodégradable

3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé 9016-87-9	-	< 14
Phosphorous oxychloride, reaction products with propylene oxide 1244733-77-4	2.68	-
Ether diméthylrique 115-10-6	-0.18	-

4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB :

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Phosphorous oxychloride, reaction products with propylene oxide 1244733-77-4	La substance n'est pas PBT/vPvB.
Ether diméthylrique 115-10-6	La substance n'est pas PBT/vPvB.

6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13 Considérations relatives à l'élimination

1. Méthodes de traitement des déchets

A. Déchets de résidus/produits inutilisés

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

B. Emballages contaminés

Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

C. Catalogue européen des déchets

08 05 01* déchets d'isocyanates.
16 05 04* Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses.
17 06 04 matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03.

D. Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

14 Informations relatives au transport

Remarque : protéger contre le gel.

1. Transport terrestre (ADR/RID)

A. Numéro UN ou numéro d'identification

UN1950

B. Nom d'expédition

Aérosols

C. Classe(s) de danger pour le transport

2

Étiquettes : 2.1

D. Groupe d'emballage

Non réglementé

E. Dangers pour l'environnement

Sans objet

F. Dispositions spéciales

190, 327, 344, 625

Code de classification : 5F

Code de restriction en tunnel : (D)

Quantité limitée (LQ) : 1 L

2. IMDG

A. Numéro UN ou numéro d'identification

UN1950

B. Nom d'expédition

Aérosols

C. Classe(s) de danger pour le transport

2.1

D. Groupe d'emballage

Non réglementé

Description : UN1950, Aérosols, 2.1

E. Polluant marin

NP

F. Dispositions spéciales

63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

Quantité limitée (LQ) : see SP277

N° d'urgence : F-D, S-U

G. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans objet

3. Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

A. Numéro UN ou numéro d'identification

UN1950

B. Nom d'expédition

Aérosols, inflammables

C. Classe(s) de danger pour le transport

2.1

D. Groupe d'emballage

Non réglementé

Description : UN1950, Aérosols, Inflammables, 2.1

E. Dangers pour l'environnement

Sans objet

F. Dispositions spéciales

A145, A167, A802

Quantité limitée (LQ) : 30 kg G

Code ERG : 10L

15 Informations relatives à la réglementation

1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

- Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.
- Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.
- Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes.

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006).

- SVHC : substances extrêmement préoccupantes pour autorisation : ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).
- EU-REACH (1907/2006) - Annexe XVII Limitations relatives à l'utilisation : ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
- Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV : ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).
- Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE) :
 - P3a - AÉROSOLS INFLAMMABLES
 - P3b - AÉROSOLS INFLAMMABLES
- Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : sans objet.
- Polluants organiques persistants : sans objet.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE 1K MONTAGE FOAM B240

Réglementations nationales

– Maladies professionnelles (R-463-3, France).

Nom chimique	Numéro RG, France
Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé 9016-87-9	RG 62
Ether diméthylrique 115-10-6	RG 84

2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange.

16 Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité.

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3 :

H220 : Gaz extrêmement inflammable

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H332 : Nocif par inhalation

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H351 : Susceptible de provoquer le cancer

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Légende

TWA : moyenne pondérée en temps

STEL : limite d'exposition à court terme

Plafond : valeur limite maximale

* : désignation « peau »

SVHC : substances très préoccupantes

PBT : produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB : substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE : toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

STOT SE : toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

EWC : catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données

Aucune information disponible.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans ce document ont pour but d'informer nos clients. Elles sont données à titre indicatif et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Nous ne sommes pas responsables des dommages (directs ou indirects) résultant de l'utilisation du produit présenté dans ce document. Il incombe à l'utilisateur d'effectuer tous les essais nécessaires pour s'assurer que le produit convient au mode d'application. Nous n'avons aucune influence sur le mode d'application du produit et sur les conditions de stockage et de transport. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour la présence éventuelle d'erreurs (de composition) et d'omissions. Ce document annule les versions précédentes.

Scan pour la page produit



ProOne

www.pro-one.eu

Rev_01_05_2023